

Conditions générales de vente des cartes de végétation

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations du CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège social est situé au 3, rue Michel Ange, 75016 Paris, agissant au nom et pour le compte du « laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (EcoLab)» (ci-après, « **le Vendeur** ») et d'un acheteur personne physique n'agissant pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (ci-après, « **Le Client** ») dans le cas de la vente en ligne de produits proposés par le site Internet carteveget.obs-mip.fr.

Le Vendeur est joignable aux coordonnées suivantes :

- Adresse : Laboratoire EcoLab, Université Paul Sabatier-Bât 4R1-118 Route de Narbonne -31062 Toulouse Cedex 9
- Numéro de téléphone : 05.61.55.89.03
- Numéro télécopie : 05.61.55.89.01
- Adresse e-mail de contact : carteveget@obs-mip.fr

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat, à l'exclusion de toute condition préalablement disponible sur le site web du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions générales de vente, étant précisé que ces conditions générales de vente s'appliquant à une commande sont celles en vigueur au moment de la commande.

ARTICLE 2 - COMMANDE

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Le Client se voit proposer un catalogue de cartes de la végétation française via le site internet carteveget.obs-mip.fr. Il peut alors visualiser les cartes disponibles via une sélection géographique.

Une page dédiée permet ensuite au Client de saisir la commande de cartes qu'il entend passer. A cet effet, un formulaire lui permettant de saisir ses coordonnées lui est soumis, suivi d'une liste de choix de cartes disponibles à l'achat.

Une fois cette étape validée, une page de confirmation récapitulant le projet de commande avec obligation de paiement permet au Client de confirmer ses choix ou de corriger ses demandes.

La confirmation réalisée à cette étape emporte connaissance et acceptation des présentes conditions générales de vente par le Client. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente.

Un e-mail récapitulatif est ensuite envoyé au Client à l'adresse indiquée dans le formulaire rempli en début de processus.

Les produits numériques sont expédiés par courriel avec la confirmation de l'envoi des cartes papiers.

Le Client reconnaît être informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales de vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le CNRS et ses clients.

ARTICLE 3 - PRIX

- 1.1 - Les prix de nos produits sont indiqués en euros franco de port, toutes taxes comprises.
- 1.2 – Les prix des produits sont affichés sur le site web et disponible à l'adresse suivante : carteveget.obs-mip.fr
- 1.3 – Le prix que le Client doit payer figure sur la confirmation de commande. Le paiement est effectué avant la livraison des produits. Le Vendeur peut suspendre l'exécution de la livraison jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 4 - DISPONIBILITÉ

Nos offres de produits sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site, dans la limite des stocks disponibles.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de la commande, le Client serait immédiatement informé la commande automatiquement annulée et le Client remboursé du montant transféré au Vendeur, dans un délai de trente (30) jours.

ARTICLE 5 - LIVRAISON

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison précisée par le Client et à la date qui est indiquée sur la confirmation de commande.

Les délais de livraison s'entendent en jours ouvrés et correspondent aux délais moyens de préparation et d'acheminement de la commande, avec un délai maximum de cinq (5) semaines en période estivale.

Les délais de livraison courent à compter de la date de confirmation de la commande par le Vendeur ou à compter de la date d'encaissement du paiement en cas de paiement par chèque.

Le Client s'oblige à examiner le produit livré. S'il découvre qu'un produit est manquant, endommagé ou non conforme à la confirmation de commande, il s'oblige à en informer le Vendeur dans les meilleurs délais.

La propriété du produit est transférée après paiement intégral du prix, étant précisé que le Client ne devient pas acquéreur des droits de propriété intellectuelle portant sur l'objet, ceux-ci demeurant la propriété du Vendeur.

Le transfert des risques a lieu au moment de la réception du bien par le Client ou par son représentant.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Le prix de la commande est exigible lors de celle-ci.

- **Les paiements par chèque :**

-à l'ordre de : **«Agent comptable secondaire du CNRS »**

-à envoyer à l'adresse suivante : Laboratoire EcoLab, Université Paul Sabatier-Bâtiment 4R1-118 Route de Narbonne Bât 4R1 31062 TOULOUSE CEDEX 9

Le Client s'oblige à indiquer le numéro de commande au verso du chèque.

- **Les paiements sur facture par bon de commande :**

-à l'ordre de : **CNRS Midi-Pyrénées, Laboratoire EcoLab, Université Paul Sabatier-Bâtiment 4R1-118 Route de Narbonne Bât 4R1 31062 TOULOUSE CEDEX 9.**

Sur le bon de commande doivent figurer :

-N°SIRET

-Code APE

-N° TVA Intracommunautaire

Pour les crédits d'origine CNRS, la facturation se fait hors taxe.

ARTICLE 7 – DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L. 121-21 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de la réception de la commande pour la retourner pour échange ou remboursement.

Aucune pénalité ne sera réclamée ; en revanche, les frais de retour resteront à la charge du Client.

Ce droit de rétractation ne s'applique pas dans le cadre des produits numériques consultables directement depuis le site Internet ou livrés par téléchargement. Le Client donne expressément son accord pour l'exécution du contrat avant la fin du délai de rétractation et déclare renoncer à son droit de rétractation.

Conformément à l'article L121-21-6 du code de la consommation, les articles suivants sont reproduits :

Article L121-18-1 du code de la consommation

Le professionnel fournit au consommateur un exemplaire du contrat conclu hors établissement, sur papier signé par les parties ou, avec l'accord du consommateur, sur un autre support durable, confirmant l'engagement exprès des parties. Ce contrat comprend, à peine de nullité, toutes les informations mentionnées au I de l'article L. 121-17.

Le contrat mentionne, le cas échéant, l'accord exprès du consommateur pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation et, dans cette hypothèse, le renoncement de ce dernier à l'exercice de son droit de rétractation.

Le contrat est accompagné du formulaire type de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L. 121-17.

Article L121-19-2 du code de la consommation

Le professionnel fournit au consommateur, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du contrat et au plus tard au moment de la livraison du bien ou avant le début de l'exécution du service, la confirmation du contrat comprenant toutes les informations mentionnées au I de l'article L. 121-17, sauf si le professionnel les lui a déjà fournies, sur un support durable, avant la conclusion du contrat. Le contrat est accompagné du formulaire type de rétractation mentionné au 2° du même II. Le cas échéant, le professionnel fournit au consommateur, dans les mêmes conditions et avant l'expiration du délai de rétractation, la confirmation de son accord exprès pour la fourniture d'un contenu numérique non présenté sur un support matériel et de son renoncement à l'exercice du droit de rétractation.

ARTICLE 8 - GARANTIES

Le Vendeur n'offre aucune garantie commerciale de quelque nature que ce soit.

Le Vendeur est cependant tenu à la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 211-4 à L. 211-13 du code de la consommation, et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil.

En application de l'article L211-15 du code de la consommation, les articles suivants sont reproduits :

Article L211-4 du code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 du code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° -Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2°- Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 du code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 Al 1 du code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les textes, illustrations et images reproduits sur le site Internet, ainsi que ceux téléchargés dans le cadre des produits numériques sont protégés par le droit d'auteur.

En application du code de la propriété intellectuelle, et en particulier de son article L122-5, seules sont autorisées l'utilisation pour un usage strictement privé, la reproduction pour un usage strictement personnel, les analyses et courtes citations justifiées notamment par le caractère pédagogique, scientifique ou d'information du site, la reproduction d'extraits à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Dans les cas mentionnés ci-dessus, le nom des auteurs et la source devront être clairement indiqués de la façon suivante (*les caractères en italique, étant à remplacer au cas par cas par les informations mentionnées sur la carte en question*) :

- **pour les cartes papier régionales au 1/200 000ième et leur scan et/ou leurs notices papier associées** : « Œuvre collective CNRS, *nom de la carte, année d'édition, nom des auteurs mentionnés sur la carte* »,
- **pour la carte de végétation potentielle de la France au 1/1 000 000ième sous forme d'une base de données** : « Œuvre collaborative : CNRS, UPS, INPT, INRA, Université Aix Marseille, Université de Nancy, « Carte de la végétation potentielle harmonisée de la France », cf. « LEGUEDOIS S., PARTY J.P., DUPOUEY J.L., GAUQUELIN T., GEGOUT J.C., LECAREUX C., BADEAU V., PROBST A. (2011)- La carte de végétation du CNRS à l'ère du numérique. Cybergeog : European Journal of Geography (revue on line), Environnement, Nature, Paysage, document 559, URL : <http://cybergeog.revues.org/24688> ; DOI : 10.4000/cybergeog.24688 »
- **pour l'accès à la base de données** : Déclaration logiciel N° IDDN FR. 001.500033.000.S.P.2011.000.41100 ; CNRS, UPS, INPT, INRA, Aix Marseille, Université de Nancy, déposé à Agence de Protection des Programmes le 13/12/2011, cf. « LEGUEDOIS S., PARTY J.P., DUPOUEY J.L., GAUQUELIN T., GEGOUT J.C., LECAREUX C., BADEAU V., PROBST A. (2011)- La carte de végétation du CNRS à l'ère du numérique. Cybergeog : European Journal of

Geography (revue on line), Environnement, Nature, Paysage, document 559, URL : <http://cybergegeo.revues.org/24688> ; DOI : 10.4000/cybergegeo.24688 »

- **pour la description technique de la démarche de création de la carte de végétation potentielle et des limites à son utilisation** : «PARTY JP., MULLER N., LEGUEDOIS S., DUPOUEY J-L, GAUQUELIN T., GEGOUT JC., LECAREUX C., BADEAU V., PROBST A. (2015) – BDGveg_FR – Guide sommaire d'utilisation de la Carte de la Végétation Potentielle de la France, 10 p. »

A défaut d'autorisation préalable adressée par écrit par le Vendeur, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et est sanctionnée par les peines prévues au code de la propriété intellectuelle, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts qui pourraient être réclamés en sus.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

La langue du présent contrat est la langue française.

En cas de litige, les tribunaux français seront compétents.

ARTICLE 11 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de la commande du Client et aux relations commerciales du Vendeur. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et pour permettre au Vendeur d'améliorer et personnaliser les services qu'il propose ainsi que les informations qu'il adresse au Client.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au laboratoire EcoLab.

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration auprès du CIL du CNRS référencée n°1-15001.

Le laboratoire EcoLab dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la vente des cartes de végétation. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux services comptables de l'établissement. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au laboratoire EcoLab (carteveget.obs-mip.fr).

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou une force majeure.

Sera considéré comme cas fortuit ou force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance.

Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

ARTICLE 13 – RESILIATION

Le Vendeur se réserve le droit de résilier, sans formalité, de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, le présent contrat en cas de violation d'une des clauses des précédentes conditions. Le Client dispose de la faculté de procéder à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception, à la résiliation de tout ou partie du présent contrat, sous réserve d'un délai de préavis de deux (2) mois.

ARTICLE 14 – ARCHIVAGE

Le Client est informé que le contrat conclu avec le Vendeur sera archivé si une disposition légale ou réglementaire l'impose. Le Vendeur s'engage alors à le conserver pendant le délai légal imposé par ces dispositions.

Le Client pourra alors avoir accès à ce contrat ou à une copie sur simple demande écrite envoyée au laboratoire Ecolab dont les coordonnées figurent en en tête des présentes conditions générales.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de : Laboratoire EcoLab, Université Paul Sabatier-Bât 4R1-118 Route de Narbonne -31062 Toulouse Cedex 9, numéro télécopie : 05.61.55.89.01, adresse électronique : carteveget@obs-mip.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*